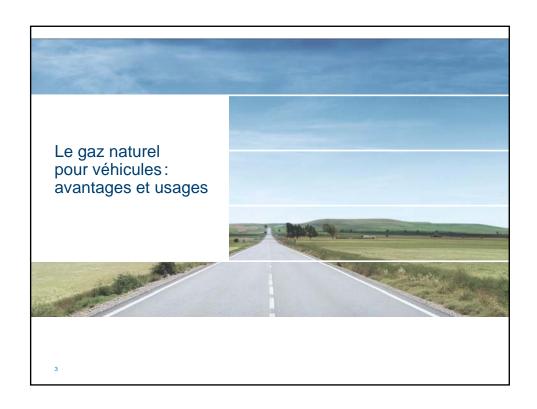




Plan de présentation

- → Le gaz naturel pour véhicules : avantages et usages
- → Approvisionnement en gaz naturel comprimé et liquéfié
- → Technologies disponibles
- → Réglementation
- → Conversion d'un parc de véhicules : étapes à suivre
- → L'expérience Gaz Métro
- → Éléments spécifiques aux ateliers d'entretien et réparation mécanique





Avantages environnementaux et économiques

- → Jusqu'à 25% moins d'émissions de GES
- → Émissions de particules fines quasi nulles
- → Non toxique
- → Prix stable et concurrentiel prévu pour au moins 15 ans*
- → Jusqu'à 40 % de réduction du coût de carburant





Un usage en croissance

- → Plus de 16 million de véhicules au gaz naturel dans le monde*
- → 127 000 véhicules, 677 stations au USA*
- → Plus de 300 véhicules au Québec



5 *Natural Gas Vehicle Knowledege Base, décembre 2013



Gaz naturel comprimé et liquéfié

Le gaz naturel a moins d'énergie par volume que le diesel ou l'essence. Il doit être comprimé ou liquéfié afin d'emmagasiner l'énergie permettant de parcourir une même distance.

Gaz naturel comprimé (GNC)

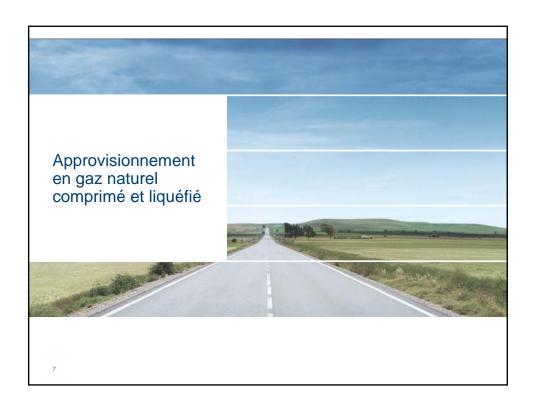
- → Comprimé à 3600 psi (volume réduit 300 x)
- → Ravitaillement: compresseur sur le réseau gazier
- Usages: véhicules légers, moyens, lourds à court rayon, appareils de manutention
- → Autonomie: jusqu'à 1000 km par plein



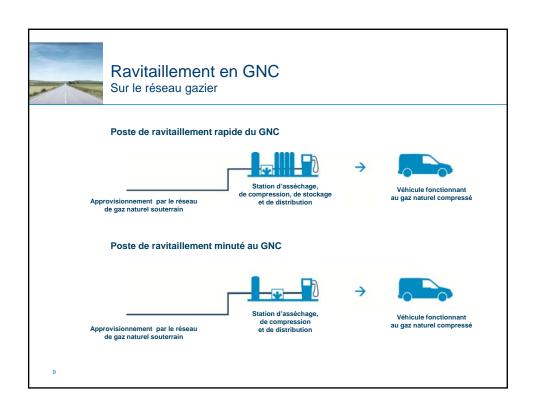
Gaz naturel liquéfié (GNL)

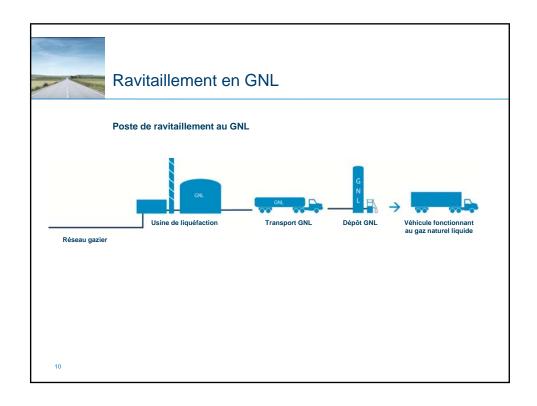
- Refroidi à 160 °C (volume réduit 600 x)
 Ravitaillement: livraison par camion-citerne à partir d'une usine de liquéfaction (Est de Montréal)
- **Usages:** camions lourds, trains, navires
- Autonomie: jusqu'à 1000 km par plein (camions lourds)

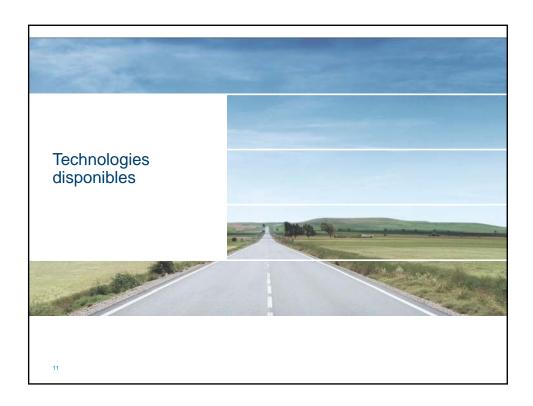














Types de véhicules au GNV

Véhicules 100 % gaz naturel

- → Allumage par étincelle
- → Disponibles via OEM et conversion

Véhicules bi-carburant

- → Allumage par étincelle
- → Fonctionne à l'essence OU au gaz naturel, un carburant à la fois
- → Disponibles via OEM et conversion



12 OEM: Original Equipment Manufacturer (fabricant d'équipement d'origine)



Types de véhicules au GNV

Véhicules HPDI

- → 5% diesel 95% GN
- → Allumage par compression (diesel)
- → Réservoirs de GNL
- → Disponibles via OEM seulement

and to state of the state of th

Véhicules hybride (Blend ou Dual-fuel)

- → Mélange de GNC et diesel
- → 30 à 50 % de GNC
- → Allumage par compression (diesel)
- → Disponibles via conversion







Fabricants de véhicules au gaz naturel dédiés

→ Fabricants de véhicules dédiés





















Offre: moteurs et systèmes

→ Moteurs au gaz naturel – offre allant de 1,8 à 12 litres













→ Ensemble de conversion bi-carburants







15





Construction de stations

- → Stations de GNC: CSA B108 Code d'installation B108 des stations de ravitaillement au gaz naturel
- → Stations de GNL: CSA Z276 Code sur la production, le stockage et la manipulation du GNL (en développement). Entretemps, les autorités locales utilisent le code américain 52, Vehicular Gaseous Fuel Systems Code de la National Fire Protection Association (NFPA)
- → Dans les 2 cas, l'autorité compétente au Québec est la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)

17



Véhicules au GNV: autorités responsables

- → Conformité à la sécurité : Transports Canada
- → Respect des normes d'émission : Environnement Canada
- → Conversion après-vente: SAAQ
 - CSA-B109 Code d'installation au gaz naturel pour véhicules + supervision par un mécanicien titulaire du certificat de compétence approprié délivré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

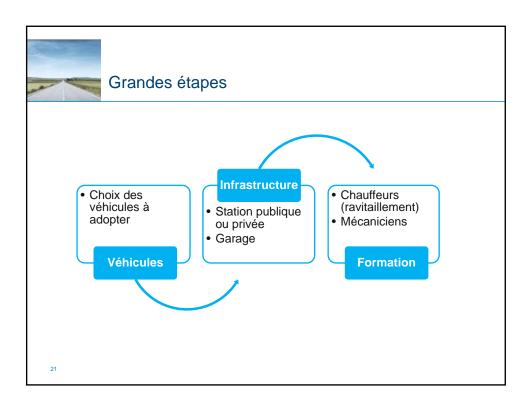


Sécurité et utilisation

- → Stationnement intérieur : permis partout où les véhicules à essence sont autorisés, incluant les stationnements sous-terrain commerciaux ou résidentiels
- → Circulation dans les tunnels : permis partout
- → Remplissage des véhicules

 - GNC: aucune compétence requise
 GNL: certificat en manutention de gaz naturel liquide (MGNL)

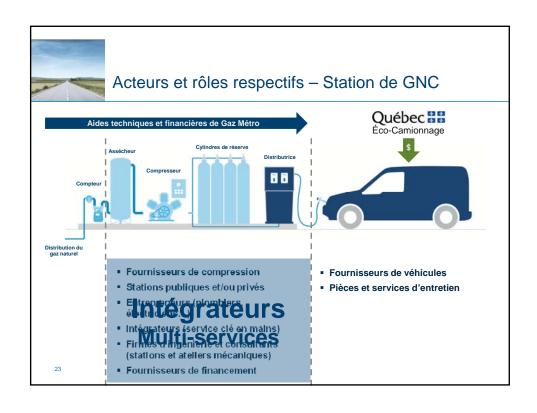






Étapes – Station de GNC

- 1. Validation de l'accès au réseau gazier
- 2. Démarrage du projet et demandes de permis
- 3. Soumission des documents et obtention des approbations
- 4. Conception de la station
- 5. Obtention du permis d'exploitation







Portrait du parc de Gaz Métro

- → 550 véhicules lourds, moyens et légers
- → Introduction graduelle de **60 véhicules au GNC** depuis 2009 selon les percées technologiques et de ravitaillement
- → Projet réalisé avec diverses technologies de véhicules GNC
- → Station de GNC privée sur le terrain de Gaz Métro
- → Objectifs du projet :
 - 1. devenir une vitrine technologique
 - 2. réaliser des économies de carburant
 - 3. Réaliser des gains environnementaux

25



Technologies testées

- → 43 véhicules légers
 - Bicarburant (GNC ou essence)
- → 12 véhicules lourds
 - 1 véhicule 100 % GNC
 - 11 véhicules hybrides (GNC et diesel)
- → 5 chariots élévateurs 100 % GNC
- → 1 station de ravitaillement privée au siège social et autres en planification (bureaux régionaux)

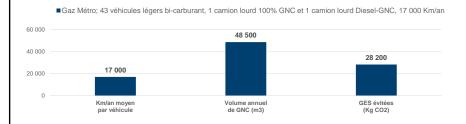


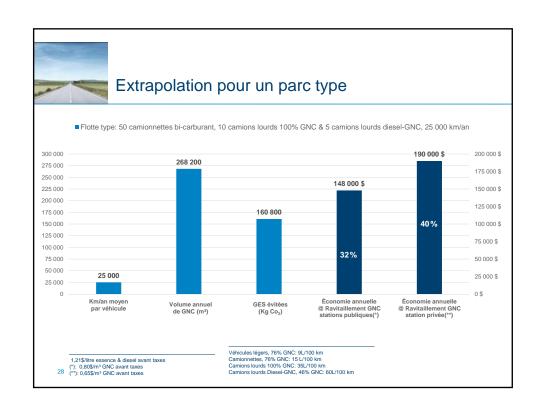


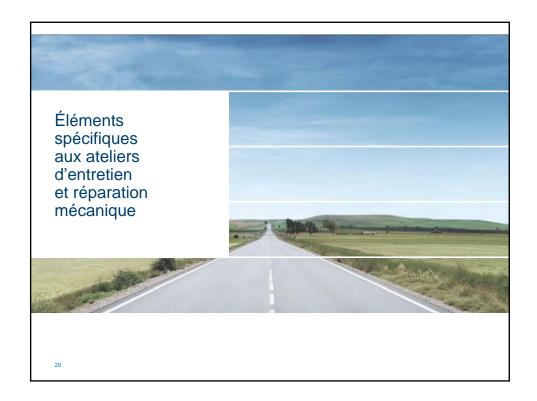
Résultats pour 50 véhicules

Février 2013 à février 2014

- → Consommation annuelle de 49 900 m³ de GNC = économie de 50 000 litres de essence et/ou diesel par an
- → Réduction annuelle d'émissions de GES = 28 tonnes équivalent CO₂
- → Taux d'utilisation de GNC : 76% pour véhicules bicarburant
- → Taux de substitution GNC de 46 % pour véhicule hybride (diesel-GNC)



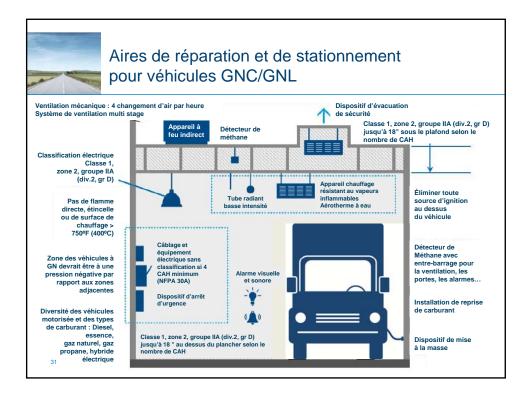






Aires de réparation et de stationnement pour véhicules GNC/GNL

- → À l'heure actuelle, le Canada n'a aucun code qui spécifie les exigences des installations intérieures d'entretien, d'entreposage et de manutention de fret pour les véhicules au gaz naturel.
- → Dans l'intervalle, Ressources naturelles Canada (RNCan) et l'Alliance canadienne pour les véhicules au gaz naturel (ACVGN) ont produit le guide technique suivant: Guide technique relatif à la conception et à l'exploitation des installations intérieures de réparation, d'entreposage et de manutention de fret pour les véhicules alimentés au gaz naturel comprimé et au gaz naturel liquéfié





Norme NFPA 30A

Atelier de réparations mineures

- → Bâtiment ou des parties de bâtiment qui sont utilisés pour :
 - graissage
 - l'inspection et les travaux mineurs d'entretien
 - les réparations du circuit de freinage, la rotation des pneus, et d'autres travaux d'entretien courant similaires
 - comprend la superficie connexe utilisée pour les bureaux, le stationnement ou les salles de démonstration.
- Une réparation mineure nécessite généralement une période continue de moins de 8 à 12 heures (vaporisation du GNL)
- Une réparation mineure d'un véhicule au GNC ou au GNL comporte plus de risques parce que le véhicule en réparation peut contenir une pleine charge de carburant



- → Bâtiment ou des parties de bâtiment qui sont utilisés pour :
 - révision du moteur,
 - la peinture,
 - les travaux sur la carrosserie et les ailes,
 - les réparations nécessitant la vidange du réservoir de carburant du véhicule
 - comprends la superficie connexe utilisée pour les bureaux, le stationnement ou les salles de démonstration.
- → Une réparation majeure nécessite habituellement une période continue de 8 à 12 heures (vaporisation du GNL)
- → Constitue le type de réparation qui comporte le moins de risques

33



Éléments de conception du bâtiment

- → Forme du toit ou du plafond
- → Indices de résistance au feu
- → Construction du plancher, des drains, des fosses de service et les postes de lavage (pour GNL seulement)
- → Moyens d'évacuation
- → Conception et classification des systèmes électriques
- → Ventilation minimal de 4 changements air / heure
- → Systèmes de surveillance, de détection et d'alarme de CH₄
- → Exploitation des installations
- → Système de reprise de carburant (si travaux majeurs seulement)









Exploitation des installations

- → Seul le personnel formé et qualifié est autorisé à réparer un véhicule au GNC ou GNL (carte TCG, emplois Québec)
- → Vérification du véhicule avant d'entrer le véhicule à l'intérieur
- → Aucune fuite de carburant
- → Respect des procédures du fabricant d'équipement d'origine
- → Respect des procédures, des plans de travail et des permis de travail particulier aux installations
- → Vérification du véhicule avant le démarrage si le véhicule est à l'intérieur
- → Aucune fuite de carburant

35

